

CONSEIL DE FACULTE

Procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022

ORDRE DU JOUR

1. Informations du Doyen
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2022
3. Présentation du nouveau calendrier proposé en raison du plan de sobriété énergétique annoncé par l'université
4. Ajustement MECC en master :
 - Master 2 Investigation financière à l'échelle européenne
 - Master Droit et politique de l'Union européenne
 - Master 2 Achat international
 - Licence professionnelle Métiers du notariat
5. Capacités d'accueil, prérequis, modalités d'admission et calendrier des admissions à l'entrée du 2^{ème} cycle pour 2023 – 2024
6. Parcoursup :
 - Capacités d'accueil Licence mentions Droit et AES
 - Eléments attendus et critères PARCOURSUP
7. Bourses UFA-IDEX
8. Présentation de la proposition d'architecture de la nouvelle offre de formation
9. Convention de partenariat avec la chambre nationale des commissaires de justice de Strasbourg relativement avec le Master 2 Cyberjustice
10. Convention de partenariat entre Lexis-Nexis portant sur le parcours Contrats publics-commande publique
11. Relations internationales :
 - Proposition de renouvellement de la convention de partenariat avec Comillas
 - Modification de la convention de partenariat avec Ferrare
12. Subvention – Nuit du droit
13. Divers

Etaients présents :

Membres de droit et invités :

Madame Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, doyen de la faculté de droit, de sciences politiques et de gestion
Monsieur Bruno TRESCHER, chargé de mission Patrimoine
Madame Delphine PORCHERON, chargée de mission Relations internationales
Monsieur Nicolas CHIFFLOT, vice doyen Masters Droit
Monsieur Nicolas KILGUS, vice doyen Relations publiques et insertion professionnelle
Madame Isabelle CARLE, Responsable des bibliothèques Droit
Madame Laure LANDSPURG, responsable administrative adjointe en charge de la scolarité
Madame Arlette LIGEY, responsable administrative

PV approuvé le 28 novembre 2022

Membres élus :

Collège A

Aude Bouveresse, Nicolas Chiffлот, Madame Peggy Ducoulombier, Madame Ariane Perin-Dureau, Madame Bénédicte Girard, Madame Céline Pauthier, Monsieur Christophe Godlewski, Monsieur Etienne Muller

Collège B

Madame Sabrina Mraouahi, Monsieur Louis de Fournoux la Chaze, Madame Julie Rondu, Madame Nathalie Rzepecki, Monsieur Alexandre Di Giacomo

Collège BIATSS

Monsieur Nicolas Keller
Madame Fabienne Seibert

Collège Usagers

Personnalités extérieures :

Monsieur Bruno HUCK, représentée par Cédric LUTZ-SORG, Ordre des avocats
Monsieur Christian BRASSAC, Eurométropole de Strasbourg
Madame Céline GRAUSSE, chambre départementale des notaires du Bas-Rhin
Monsieur Thierry GHERA, Tribunal judiciaire de Strasbourg
Monsieur Yvan JEANNERET, Ordre des experts comptables

Ayant donné procuration :

Collège A : Monsieur François Duquesne,
Collège B : Monsieur Thibaut de Ravel d'Esclapon
Collège BIATSS : Madame Fabienne Seibert

Etaient excusés :

Invités permanents : Monsieur Daniel AEBY représenté par Mme Christine JUND, CCI Alsace Eurométropole

Collège B : Monsieur Christos Giannopoulos, Madame Magalie Nord-Wagner

Personnalités extérieures : Monsieur Gérard Vitelli Chambre régionale des commissaires de justice, Monsieur Xavier Faessel Tribunal administratif de Strasbourg

1. Informations du Doyen

Madame le Doyen ouvre la séance en rappelant quelques dates des prochaines manifestations qui se dérouleront à la faculté notamment le 30 septembre avec la venue de Madame la Défenseur des droits puis, le 6 octobre, la cérémonie d'hommage à la mémoire du Président Jean Waline.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2022

Les membres du conseil de faculté ont approuvé le procès-verbal :

- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstention : 0
- NPP : 0

3. Présentation du nouveau calendrier proposé en raison du plan de sobriété énergétique annoncé par l'université

Madame le Doyen rappelle le calendrier universitaire 2022/2023 voté en séance le 21 mars 2022.

Le 17 septembre 2022, le président de l'université de Strasbourg a rendu destinataire la communauté universitaire d'un plan de mesures de sobriété énergétique à court, moyen et long termes. Il s'agit aujourd'hui d'évoquer les mesures à court terme mentionnées dans l'annonce, à savoir la fermeture des bâtiments universitaires la 1^{ère} semaine de janvier 2023 et une deuxième semaine en février, outre celle des congés universitaires.

Il s'agit pour l'instant d'une proposition, la CFVU et le CA ne s'étant pas encore prononcés. En fonction de la situation institutionnelle, la Faculté proposerait aux membres du conseil de faculté un report des examens prévus du 2 au 7 janvier à la semaine du 9 au 14 janvier 2023, de sorte que les examens se tiennent en présentiel.

En ce qui concerne le mois de février, nonobstant la période de congé annoncée dans le calendrier, le bâtiment est ouvert notamment pour les enseignements de l'IEJ et certains de masters 2 (notamment ceux dispensés en alternance). Dès lors, la Faculté pourrait envisager de fermer le bâtiment la semaine de congé universitaire de février. Elle souhaite en revanche, autant qu'il sera possible, laisser le bâtiment ouvert hors de cette période. Elle a adressé une demande en ce sens à la Vice-Présidente en charge des Formations, dès le 17 septembre. A ce jour elle ne dispose d'aucun retour à ce sujet.

Si les examens sont reportés de la semaine du 2 janvier à la semaine du 9 janvier, les enseignements débiteront à compter du 16 janvier ; par conséquent, les cours se prolongeront durant la semaine 14 au cours de laquelle était initialement prévue une semaine de rattrapage.

Madame Peggy Ducoulombier souhaite que la semaine du 5 décembre puisse être une semaine d'examens pour les étudiants en échanges car certains auront potentiellement des cours dès début janvier dans leur université d'origine.

Madame Céline Pauthier fait remarquer qu'un report de la semaine d'examens va engendrer des difficultés dans l'organisation du rendu des copies et de la tenue des jurys.

Madame le Doyen rappelle le calendrier de Parcoursup ; l'application fermant plus tôt afin de pouvoir intégrer les notes de Terminale.

Madame Céline Pauthier propose que les membres du conseil de faculté votent une motion.

Monsieur Etienne Muller émet des réserves concernant les modalités de communication de la présidence. En revanche, il n'est pas hostile aux mesures. En effet, les contrats avec les distributeurs d'énergie arrivent à échéance, et ceux qui seront signés, démontreront une augmentation et une volatilité des prix de l'énergie que l'université devra prendre en charge (ainsi que le point d'indice, celui-ci n'étant à ce jour par compensé par le ministère).

Monsieur Thierry Ghera demande d'une part, si cette mesure se veut être un exemple en matière de sobriété énergétique ou s'il s'agit d'économie financière et d'autre part si cette mesure est censée être appliquée chaque année.

Monsieur Christian Brassac a constaté à l'Eurométropole, dans le cadre de la contractualisation des opérateurs d'énergie une hausse des tarifs multipliée par 3 à 4.

Monsieur Bruno Trescher rappelle que ces discussions avaient été abordées déjà dans les différents conseils centraux avant les congés d'été.

Monsieur Thierry Ghera souligne que cette décision va au-delà des préconisations du 1^{er} ministre qui demande une température des locaux à 19 degrés.

A la suite de différentes formulations, Madame le Doyen fait une proposition de motion et précise que si le calendrier des examens doit être modifié, il sera soumis au vote des membres du conseil.

Motion :

« Les membres du Conseil de faculté de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion s'inquiètent de la communication de l'Université de Strasbourg relative à la mise en place du plan de sobriété énergétique alors que les membres des conseils centraux ne se sont pas prononcés.

Ils insistent sur le caractère exceptionnel que doit revêtir cette mesure au regard des conséquences que l'enseignement distanciel provoque sur la communauté universitaire. »

Motion votée à l'unanimité.

4. Ajustement des MECC en master

Il s'agit de modifications qui ont eu lieu entre mai et août apportées par les responsables de parcours :

- Master 2 Investigation financière à l'échelle européenne
- Master Droit et politiques de l'Union européenne
- Master 2 Achat international
- Licence professionnelle Métiers du notariat

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité les ajustements relatifs aux MECC.

5. Capacités d'accueil, prérequis, modalités d'admission et calendrier des admissions à l'entrée du 2^e cycle pour 2023-2024

Monsieur Nicolas Chifflet évoque quelques précisions concernant ce point.

Master AES : parcours Conformité, audit légal :

En coordination avec les responsables des autres parcours de la mention et dans la perspective de la nouvelle offre de formation, nous souhaitons d'ores et déjà faire passer la capacité d'accueil du master de 25 à 20 étudiants pour les motifs principaux suivants :

- Difficultés d'insertion professionnelle (principalement dues à l'impact de la loi PACTE, en particulier sur les cabinets d'audit / de commissariat aux comptes de petite et moyenne taille, cibles professionnelles privilégiées de la formation),
- Difficultés pour assurer un suivi des stages et un encadrement des mémoires de qualité au regard des moyens de l'équipe pédagogique,
- Mutualisations de cours avec des parcours de la mention Droit (difficultés à trouver des salles de plus grande capacité et des horaires communs aux parcours),
- Ouverture d'un nouveau parcours en Droit et Comptabilité dans le cadre de la nouvelle offre de formation avec une capacité d'accueil de 20 places.

Monsieur Christophe Godlewski fait état des impacts de la loi PACTE qui a entraîné ces décisions.

Monsieur Yvan Jeanneret précise, en effet, que ces impacts ont modifié le travail dans les cabinets d'expertise avec à présent des débouchés professionnels plus restreints.

Monsieur Nicolas Chiffлот précise que ces arguments seront portés à la connaissance de la CFVU.

Master AES, parcours commerce électronique :

La responsable du parcours a finalement renoncé à la modification de la capacité d'accueil du M1 et M2 AES commerce électronique de 25 à 20, comme cela figurait initialement sur les documents soumis aux membres du conseil de faculté. Il n'y a donc aucune modification sur ce point sur le parcours.

Vote sur les capacités d'accueil, prérequis, modalités d'admission et calendrier des admissions à l'entrée du second cycle pour 2022 –2023 :

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité.

Oui : 21

Non : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

6. Parcoursup :

- **Capacités d'accueil Licence mentions Droit et AES**
- **Éléments attendus et critères Parcoursup**

Le doyen rappelle le travail important réalisé l'an dernier avec les équipes suite à la réforme du baccalauréat. Les critères retenus ne sont donc pas modifiés.

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité.

Oui : 21

Non : 0

Abstention : 0

PV approuvé le 28 novembre 2022

Ne prend pas part au vote : 0

7. Bourses UFA IDEX

Madame le Doyen présente le parcours labellisé UFA avec l'Université de Freiburg. Au total, 10 étudiants pourront bénéficier d'une bourse UFA au titre de la présente année universitaire. (300 euros par mois pendant 10 mois).

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité cette proposition.

Oui : 25

Non : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

8. Présentation de la proposition d'architecture de la nouvelle offre de formation

Madame le Doyen indique qu'il s'agit de présenter la proposition de la nouvelle offre de formation. Il n'y a, à ce stade, pas nécessité de procéder à un vote. Cette proposition a fait l'objet d'une présentation également en assemblée de faculté.

Madame Céline Pauthier intervient au sujet de la licence Santé option Droit. 15 étudiants sont inscrits en deuxième année. La troisième année, ouverte en septembre, accueille 7 étudiants. La faculté s'est saisie de la réforme afin d'ouvrir un parcours sur trois années de licence et a bénéficié de deux recrutements de maître de conférences pour permettre le développement de l'offre de formation tant en 1^{ère} année qu'en 2^{ème} et 3^{ème} année avec notamment l'ouverture de huit cours de spécialités. Ces enseignements intéressent également les étudiants d'autres composantes. Toutefois, ces cours seront en priorité ouverts aux étudiants de la faculté de droit.

Le master AES Affaires internationales sera fermé, les étudiants ne sont pas forcément intéressés par cette formation et les ressources de l'équipe pédagogique ne permettent pas la tenue des enseignements. Pour rappel, ce parcours n'a jamais été ouvert. Toutefois, une proposition est faite d'ouvrir un nouveau master AES en prolongement de la licence. Monsieur Yvan Jeanneret souligne l'intérêt de la profession au regard de ce nouveau parcours.

9. Convention de partenariat avec la chambre nationale des commissaires de justice de Strasbourg relativement avec le Master 2 Cyberjustice

Madame le Doyen se réjouit de ce soutien apporté par la Chambre nationale des commissaires de justice, indispensable au maintien de la formation, à hauteur de 5000 euros par an. La durée de la convention est fixée à 5 ans.

Madame le Doyen renouvelle également ses très vifs remerciements au Conseil de l'Ordre des avocats pour l'attention et le soutien qu'il témoigne à l'offre de formation.

Elle rappelle enfin que le parcours cyberjustice a vu le jour notamment grâce au soutien actif du président du Tribunal judiciaire.

Le Président Thierry Ghera rappelle aussi le soutien de la Compagnie nationale des experts de justice.

PV approuvé le 28 novembre 2022

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité.

Oui : 21

Non : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

10. Convention de partenariat entre Lexis-Nexis portant sur le parcours Contrats publics – commande publique

Madame le Doyen présente le projet de convention aux membres du conseil de faculté. Il s'agit d'un accord entre les Editions LEXISNEXIS et la faculté pour les étudiants de master inscrits dans le parcours Contrats publics – commande publique ouvert à l'apprentissage depuis septembre 2022.

Cette convention crée un partenariat privilégié entre LexisNexis et ce parcours de master. Elle se décline en plusieurs volets. Elle consistera d'abord en des prix offerts aux meilleurs étudiants du Master : ouvrages, abonnements à la revue pour un an. Elle permettra ensuite aux étudiants d'être formés aux nouveaux outils numériques développées par les éditions LEXISNEXIS, plus particulièrement Lexis 360. Les éditions LEXISNEXIS seront, enfin, le partenaire privilégié des événements scientifiques organisés par le Master.

Le doyen indique qu'il existe déjà un accord avec ces éditions pour le master Cyberjustice ainsi que pour le master de droit social.

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité la nouvelle convention de partenariat.

Oui : 21

Non : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

11. Relations internationales

- Proposition de renouvellement de la convention de partenariat avec Comillas

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité la nouvelle convention de partenariat.

Oui : 21

Non : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

- Modification de la convention de partenariat avec FERRARE : l'intitulé de cette formation est modifié.

Il s'agit ici de porter cette information à la connaissance des membres du conseil de faculté sans la nécessité de procéder à un vote.

PV approuvé le 28 novembre 2022

12. Nuit du droit

La nuit du droit se déroulera le 4 octobre prochain à la maison des avocats de Strasbourg. L'idée étant de créer un spectacle d'improvisation permettant de créer du lien avec les avocats du Barreau et les étudiants. Cette prestation exigeait pour des raisons de mise en œuvre, la présence d'un maître de cérémonie, le jour de la manifestation et lors des séances de préparation.

Dans ce cadre, les frais pour les prestations du Maître de cérémonie s'élèvent à 1080 euros TTC. Il est demandé au conseil de faculté de se prononcer pour la prise en charge de la moitié de ces frais à hauteur de 540 euros TTC. L'autre moitié étant assumée par le Barreau. Ces crédits seront pris sur la ligne budgétaire « Subventions ».

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité cette proposition.

Oui : 21

Non : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

13. Divers

Madame le Doyen informe les membres du conseil de la réunion qui s'est déroulée début juillet avec le CROUS de Strasbourg, au sujet notamment des plages d'ouvertures de la cafeteria en mai et juin. A ce jour, la Faculté est dans l'attente d'une proposition du partenaire.

Dans le prolongement des dernières initiatives, Monsieur le Bâtonnier Huck et Madame le Vice-Bâtonnier Conein ont proposé une réunion réunissant tous les partenaires pour promouvoir ces bourses d'études. Celle-ci a eu lieu en septembre dernier. Madame le Doyen exprime sa gratitude. Elle rappelle que c'est la Fondation qui gère les fonds au profit des étudiants. Elle annonce que la Chambre départementale des notaires du Bas-Rhin l'a aussi invitée le 18 novembre prochain à l'occasion de l'Assemblée générale pour promouvoir de même ces bourses.

Madame le Doyen informe que des ateliers d'expression orale soutenus par l'université pour des étudiants de master 1 sont mis en place. Les inscriptions seront ouvertes à la fin du mois d'octobre. Madame Blanche Giraud-Beauregard, comédienne et enseignante, en sera la référente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h.

Le Doyen,


Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU

